

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 11

Artikel: FTMH : égales côté sous, différentes côté cœur

Autor: Chaponnière, Corinne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FTMH : égales côté sous, différentes côté cœur

Le féminisme de la différence n'épargne pas les syndicats. Lors de leur dernière conférence, les femmes de la FTMH n'y ont pas résisté.

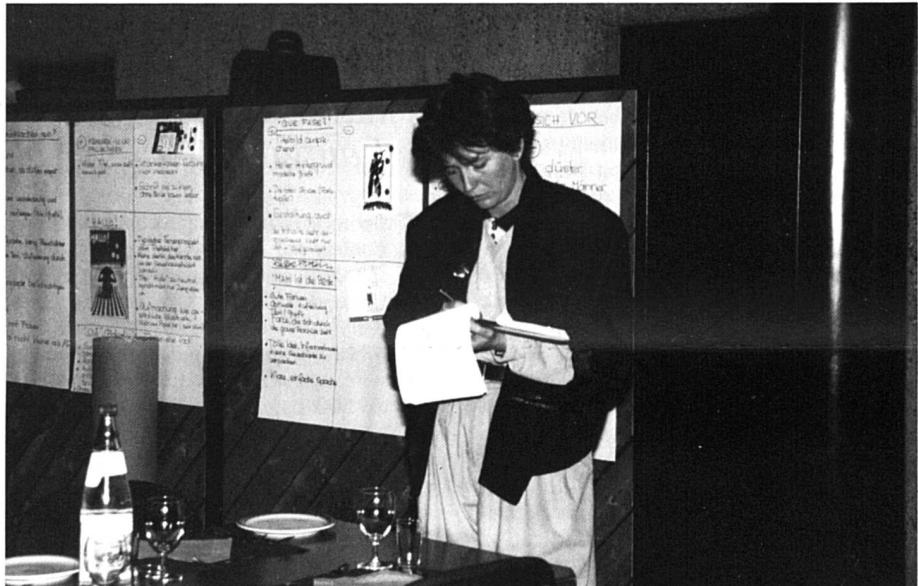
Pour la première fois depuis huit ans, les femmes de la Fédération suisse des travailleurs dans la métallurgie et l'horlogerie (FTMH) avaient ouvert à toutes... et à tous leur Conférence bisannuelle, événement traditionnellement féministe dans la vie syndicale suisse. Aussi y avait-il plus d'hommes que d'habitude parmi la centaine de personnes présentes à Berne les 5 et 6 octobre derniers, pour écouter, sous toutes ses formes et sur de nombreux thèmes, la voix des femmes.

En finir avec la « demi-démocratie »

Première oratrice, Franceline Dupenloup, de l'agence de publicité Publissime (Genève), a offert un vaste vade-mecum de la féminisation du syndicat, et plus globalement de la société, sous le titre « Communiquer au féminin ». « Les hommes et les femmes ne voient pas le monde de la même façon », a affirmé d'entrée Franceline Dupenloup ; « nos institutions, le syndicat, le monde du travail sont régis par des habitudes de pensée masculine ». Contre cette domination séculaire, F. Dupenloup propose trois stratégies parallèles. Les femmes doivent d'abord acquérir leur juste place dans la société : le monde syndical, comme d'autres, ne tient pas toujours compte de la réalité quotidienne des femmes, de même que la société occulte leur force économique. « Communiquer au féminin », pour F. Dupenloup, c'est reconnaître cette réalité, et revaloriser cette force.

La lutte « contre la division des femmes, pour la solidarité féminine » constitue la deuxième démarche d'une féminisation de la société. Notre culture ne retient guère que les valeurs viriles d'entraide, observe F. Dupenloup, et n'encourage pas celles de solidarité féminine, « sans laquelle, rien ne sera possible, aucun progrès social ne surviendra pour les femmes. »

Intégrer le point de vue et les valeurs des femmes au monde d'aujourd'hui : telle est



Franceline Dupenloup.

la troisième stratégie, et la plus longuement développée par l'oratrice. Ces valeurs – résultant pour la plupart de la position sociale des femmes –, ce sont par exemple la réceptivité, le goût des solutions concrètes, la préoccupation de l'être humain, la méfiance des fanatismes, la force de l'imagination, enfin, ou ce que F. Dupenloup appelle « l'utopie des femmes ». Autant de goûts, de talents ou de valeurs qui peuvent constituer la contribution spécifique des femmes, à condition, conclut F. Dupenloup, de ne pas baisser les bras et se réfugier dans la fatalité, mais d'apprendre au contraire à dépasser ses peurs et prendre la parole : la « fin de la demi-démocratie », pour reprendre l'expression de F. Dupenloup, est à ce prix.

C'est sur « le droit à la révolte » qu'Amelia Christinat a choisi ensuite d'intervenir, en rappelant aux déléguées les lenteurs de l'égalité en matière de salaires, ainsi que le blocage de l'assurance maternité.

Secrétaire centrale de la FTMH, Christiane Brunner a enfin dressé un remarquable tableau de la politique familiale, de ses origines historiques jusqu'à son inadap-

tation actuelle, en s'intéressant en particulier aux allocations familiales. « Fondamentalement, il faut se poser la question si le droit à l'allocation familiale ne devrait pas naître pour chaque enfant indépendamment de l'exercice d'une activité lucrative par les parents », a avancé Christiane Brunner en conclusion de son analyse de la situation actuelle. Cette idée a été reprise dans les débats qui ont suivi, lors du vote des résolutions proposées à l'Assemblée.

Une nouvelle politique familiale

Des quatre résolutions soumises au vote, la plus âprement discutée lors de la Conférence touchait en effet aux allocations familiales, puisque le texte proposé aux déléguées a été entièrement remanié. Initialement consacré, dans son intitulé, aux allocations familiales, le texte adopté s'est élargi à des revendications plus vastes « pour en finir avec une conception antique de la politique familiale. » La résolution ré-

clame notamment que la femme puisse garder son « identité de mère » dans le mariage – identité qui « disparaît », aujourd’hui, au profit de celle du père –, que les allocations familiales soient versées dans leur totalité, quelle que soit la répartition du travail entre le père et la mère (deux temps partiels par exemple), ce qui n'est pas le cas actuellement dans tous les cantons ; que ces allocations soient enfin attachées à l'enfant (et non dépendantes de l'activité lucrative des parents), et qu'elles soient enfin adaptées systématiquement au renchérissement.

La deuxième résolution adoptée concerne le travail de nuit; les femmes de la FTMH réaffirment leur inquiétude de le voir se « banaliser », et demandent que soit respectée son interdiction générale, les exceptions devant être « réduites au strict minimum. »

Faute d'une législation satisfaisante en matière de maternité, les déléguées se sont en outre prononcées sur la nécessité de régler le problème du congé maternité par le biais des conventions collectives de travail. Pour les domaines qui n'y seraient pas soumis, elles réclament que le droit à un congé maternité de 16 semaines soit introduit dans le Code des Obligations.

Une dernière résolution a été votée sur « L'Europe des femmes », qui demande l'adoption ou l'élaboration d'une série de directives européennes visant à améliorer la condition des femmes au travail. Il ressort de cette résolution, entre autres points, une position assez claire en faveur du développement du travail à temps partiel, position qui nous a été confirmée par le département « Femmes » de la FTMH. L'objectif de la réduction générale du temps de travail, longtemps opposé à la revendication du temps partiel, aurait-il fait son temps dans le credo syndical ? Ou le sens de la « réalité concrète » évoquée par F. Dupenloup aurait-il eu gain de cause – preuve que la « voix des femmes » commence à se faire entendre ?

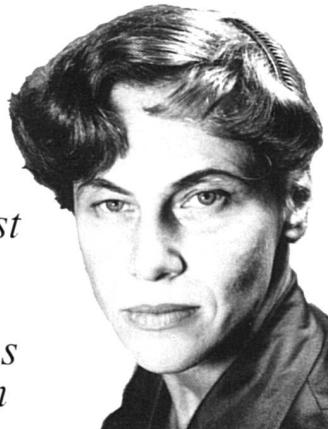
Corinne Chaponnière

Les femmes de la FTMH ont également lancé l'idée d'une « grève des femmes » le 14 juin 1991, pour fêter « dix ans d'inégalité ».



**Claude Métroz
Carlo Lamprecht**
Bd du Pont-d'Arve 28
1211 Genève 4
Tél. 022/29 54 33

Pionnière du féminisme radical



Mort de l'écrivaine Iris von Roten: elle est restée célèbre pour le pavé qu'elle a jeté dans la mare, « Frauen im Laufgitter ».

Iris von Roten.

Incomprise de la majeure partie de ses contemporaines, en avance sur les théories des féministes des années septante de plus de dix ans, Iris von Roten, écrivaine et avocate, est décédée en septembre dernier à l'âge de 73 ans. Son livre « Frauen im Laufgitter », un essai de plus de 500 pages d'une radicalité qui a gardé toute son actualité, avait lors de sa parution en 1958 fait l'effet d'un pavé dans la mare.

Traduit en français, le titre perd de sa force. Laufgitter, c'est le parc à enfants, construction à barreaux où le marmot est « enfermé » pour jouer. Mais le terme allemand est plus évocateur. Il y a les barreaux (Gitter), mais aussi la possibilité de marcher (laufen), de se tenir debout, dans un périmètre toutefois délimité arbitrairement. L'image colle parfaitement à la situation des femmes en 1958. Car elles sont cette année-là à pied d'œuvre : il s'agit de préparer la campagne pour la votation sur le suffrage féminin, qui va se tenir le 1er février 1959. Bon nombre d'entre elles s'affairent aussi à la SAFFA, deuxième mouture de l'exposition sur le travail des femmes, qui se tient à Zurich.

Dans la campagne pour l'égalité civique, les barrières, ce sont les femmes qui se les fixent : surtout ne rien exiger, faire preuve d'esprit de coopération – il s'agit finalement de convaincre les hommes par la douceur. Le livre d'Iris von Roten, aussi bien par le contenu que par le ton adopté, éclate comme une bombe dans cette harmonieuse quiétude. La première édition est épousée onze semaines après sa parution. Bon nombre de passages ont, plus de 30 ans plus tard, gardé toute leur actualité. « J'ai essayé d'aborder les problèmes des femmes jusqu'à leurs racines, problèmes issus du double rôle d'individu et d'être humain du sexe féminin qu'elles sont appelées à

jouer dans le cadre d'un monde d'hommes », écrit Iris von Roten dans sa préface. Qui annonce d'emblée une critique sans compromis de « l'appareil de domination masculine ». Iris von Roten s'attache à démontrer les inégalités dont sont encore victimes les femmes dans le monde du travail,

plaide pour le droit à la contraception et à l'amour libre, ainsi que pour l'abolition du mariage et de la famille. Elle termine par un vibrant manifeste en faveur de l'égalité civique, car – c'est le titre de son dernier chapitre – « un peu de pouvoir politique pour les femmes, c'est nettement plus que rien du tout ».

Cette analyse sans complaisance du patriarcat, et de la tiédeur de certaines organisations féminines à le combattre, choque le public, femmes en tête. L'Alliance des sociétés féminines se distancie « énergiquement » et condamne les valeurs défendues dans l'ouvrage qui sont « en complète contradiction avec les buts que se sont fixé les organisations féminines suisses et qui sont présentés à la SAFFA ». Incorrigible Alliance, qui en 1990 déplore que l'annuaire de la Nouvelle société helvétique consacré à la situation des femmes en Suisse ne comporte que des contributions de « féministes extrémistes » ! A la SAFFA, grande exposition en l'honneur des activités féminines, les organisatrices restent aussi bravement dans les limites qui leur sont imposées : dans un monde industriel en pleine mutation, l'accent est mis avant tout sur le rôle traditionnel de la femme comme gardienne du foyer.

Lorsqu'en février 1959, l'introduction du suffrage féminin sur le plan fédéral est rejetée par une majorité de deux-tiers des votants, bon nombre de femmes tiendront Iris von Roten en partie responsable de cet échec. Amère, elle vit désormais retirée de la vie publique. Elle partagera à Bâle une étude d'avocat avec son mari, le conseiller national haut-valaisan Peter von Roten, PDC non conformiste qui, préfet du district de Rarogne, avait autorisé en 1957 les femmes de la commune d'Unterbäch à voter.

Catherine Cossy